

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE DELIVRANCE DES DROITS D'ENTREE

Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La Direction du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

En tant qu'utilisateur des services du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois, l'abonné est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur du Centre aquatique, qui définit les droits et les devoirs des usagés ainsi que les règles générales du site. Ci-après, les précisions concernent les formules et abonnements, les conditions d'accès et d'adhésion aux prestations, ainsi que les conditions relatives aux réservations en ligne.

Art 2 Conditions d'abonnement et d'adhésion aux prestations

Les contrats de souscription couvrent la période choisie de date à date pour les abonnements annuels et trimestriels et sur la période de septembre à juin pour les abonnements à l'Ecole de Natation. La résiliation du contrat ne peut donc intervenir qu'à l'échéance contractuelle de celui-ci. La non-utilisation temporaire ou définitive des installations et des prestations du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois n'ouvre à l'abonné aucun droit à résiliation, prolongation ou remboursement.

Le report, la modification du planning des activités ne pourront donner lieu à aucun échange ni remboursement.

ATTENTION : Durant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture du centre ainsi que les horaires des cours et des activités sont susceptibles de changements.

Art 3 Caractéristiques des produits vendus

ACCES AUX ESPACES / NOS FORMULES

ENTREE UNITAIRE		
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE
Accès libre aux bassins	Accès libre aux jacuzzi, saunas, hammam	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammam
Mineurs et majeurs	Majeurs	Majeurs
Ticket vendu à l'unité		
valable uniquement le jour de l'achat		
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre		

CARTE DE 10 ENTREES		
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE
Accès libre aux bassins	Accès libre aux jacuzzi, saunas, hammam	Accès libre aux bassins, jacuzzi, saunas, hammam
Mineurs et majeurs	Majeurs	Majeurs
La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage de même âge (enfant: de 3 à 16 ans / adulte: 16 ans et plus)		
Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée)		
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre ou sur http://lozen-equalia.resamania.fr par carte bancaire		

CARTE HORAIRES	ABONNEMENTS	
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE DETENTE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE DETENTE
Accès aux bassins	Accès illimité aux jacuzzi, saunas, hammam	Accès illimité aux bassins, jacuzzi, saunas, hammam
Mineurs et majeurs	Majeurs	
Carte nominative et non cessible	Abonnements trimestriel et annuel nominatifs et non cessibles	
Carte valable 1 an à compter du jour de l'achat	Début du contrat à compter de la date de souscription Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre	Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre ou sur http://lozen-equalia.resamania.fr par carte bancaire	

LES FORMULES APPRENTISSAGE

A LA SEANCE		CARTE DE 10 SEANCES	
BEBES NAGEURS	JARDIN D'EVEIL	COURS COLLECTIFS	
Accès à 1 séance Bébé Nageurs Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins	Accès à 1 séance Jardin d'Eveil Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins	Accès aux cours collectifs selon planning et niveau des créneaux	
Accessible aux enfants de 6 mois à 3 ans accompagné du ou des parents	Accessible aux enfants de 3 ans et 5 ans non accompagnés des parents	Accessible aux enfants à partir de 6 ans non accompagnés des parents	Majeurs
Séance vendue à l'unité		La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage de même âge (enfant: de 3 à 16 ans / adulte: 16 ans et plus)	
Validité d'1 an à compter de la date d'achat		Carte valable 1 an à compter du jour de l'achat Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée)	
Les séances sont accessibles à la réservation en ligne d'une semaine à l'autre (après la séance effectuée) à partir de l'ouverture du centre		Tests de niveau et journées d'informations organisés en début de saison	
Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre Présentation d'un certificat médical d'aptitudes à l'exercice physique		Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre ou sur http://lozen-equalia.resamania.fr par carte bancaire Présentation d'un certificat médical d'aptitudes à l'exercice physique	

ABONNEMENTS		
BEBES NAGEURS	JARDIN D'EVEIL	ECOLE DE NATATION
Accès à 1 séance Bébé Nageurs par semaine Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins	Accès à 1 séance Jardin d'Eveil par semaine Le prix n'autorise pas l'accès aux bassins	Accès à 1 séance Ecole de Natation par semaine
Accessible aux enfants de 6 mois à 3 ans accompagné du ou des parents	Accessible aux enfants de 3 ans et 5 ans non accompagnés des parents	Accessible aux enfants à partir de 6 ans non accompagnés des parents
Abonnements trimestriels et annuels nominatifs et non cessibles		Abonnement nominatif et non cessible
Début du contrat à compter de la date de souscription Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction		Validité de l'abonnement de sept à juin
Les séances sont accessibles à la réservation en ligne d'une semaine à l'autre (après la séance effectuée)		Tests de niveau et journées d'informations organisés en début de saison
Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre ou sur http://lozen-equalia.resamania.fr par carte bancaire Présentation d'un certificat médical d'aptitudes à l'exercice physique		

LES FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES

A LA SEANCE		ABONNEMENTS	
AQUA ACTIVITES	AQUABIKE	AQUA ACTIVITES	AQUABIKE
Accès à 1 séance d'Aqua activité au choix + accès aux bassins après la séance	Accès à 1 séance d'Aquabike + accès aux bassins après la séance	Accès à 2 séances d'Aqua activités par semaine + accès aux bassins après la séance	Accès à 1 séance d'Aquabike par semaine + accès aux bassins après la séance
Accessible aux majeurs			
Séance vendue à l'unité		Abonnements trimestriels et annuels nominatifs et non cessibles	
Validité d'1 an à compter de la date d'achat		Début du contrat à compter de la date de souscription Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction	
Les séances sont accessibles à la réservation en ligne d'une semaine à l'autre (après la séance effectuée) à partir de l'ouverture du centre		Les séances sont accessibles à la réservation en ligne d'une semaine à l'autre (après la séance effectuée)	
Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre Présentation d'un certificat médical d'aptitudes à l'exercice physique		Le prix est à verser en intégralité lors de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque ou par carte bancaire au centre ou sur http://lozen-equalia.resamania.fr par carte bancaire Présentation d'un certificat médical d'aptitudes à l'exercice physique	

LES FORMULES ACTIVITES AQUATIQUES

PASS PLENITUDE	PASS EQUILIBRE	PASS PERFORMANCE
Accès illimité à l'espace aquatique + espace détente	Accès illimité à l'espace aquatique + accès à 2 séances activités aquatiques (hors Aquabike) par semaine	Accès illimité à l'espace aquatique et l'espace détente + accès à 2 séances activités aquatiques (hors Aquabike) par semaine
Majeurs		
Abonnement annuel nominatif et non cessible		
Début du contrat à compter de la date de souscription		
Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction		
Les 2 séances Activités Aquatiques sont accessibles à la réservation en ligne d'une semaine à l'autre (après la séance effectuée)		
Paiement mensualisé - 1ère mensualité + frais de dossier à régler lors de la souscription à un PASS au centre ou en ligne puis prélèvements effectués sur une durée de 11 mois maximum à compter du mois suivant la signature du contrat de souscription à un abonnement.		

Art 4 Modalités d'achat

La vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois, par un employé du centre en ligne via le site internet. Sur place à l'accueil du centre, aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois. La Direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant. Les formules « Pass Performance », « Pass Equilibre », « Pass Plénitude » ainsi que les abonnements sont souscrits pour une durée de date à date. Seul l'abonnement annuel « Ecole de Nage » couvre la période de septembre à juin. Les conditions tarifaires sont définies selon la durée retenue par le souscripteur.

4.1 – Carte magnétique

Au montant de la souscription à l'abonnement ou de l'achat d'une carte de 10 entrées adultes ou enfants, vient s'ajouter un montant de 2 euros pour la fourniture de la carte d'accès électronique. Ce montant est à régler lors de la souscription de l'abonnement ou de l'achat d'une carte 10 entrées dans le cas d'un règlement au comptant. Dans le cas d'un règlement échelonné par prélèvement bancaire, le prix de la carte électronique est à régler avec le premier paiement (cf. article 3.2.1).

4.2 – Option paiement différé

4.2.1 - Paiement différé par prélèvement bancaire

Par exception à l'article 3.1, l'adhérent pourra étaler le règlement dans le cas de l'achat de :

- Pass Plénitude (résidents et non-résidents de la Communauté de Commune des Marches du Velay).
- Pass Equilibre (résidents et non-résidents de la Communauté de Commune des Marches du Velay).
- Pass Performance (résidents et non-résidents de la Communauté de Commune des Marches du Velay).

Les prélèvements seront effectués sur une durée de 11 mois maximum, à compter du mois suivant la signature du contrat de souscription et d'abonnement.

La mise en place de prélèvements automatiques mensuels représente des frais de dossier d'un montant de 25 euros. A l'accueil du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois, le premier règlement est réalisé soit par chèque, soit par carte bancaire, soit en espèces. Les prélèvements interviendront le 5 de chaque mois, à commencer par le mois qui suit la souscription. Le bénéfice de cette option est soumis à autorisation du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois. Il sera demandé au souscripteur de se munir d'un Relevé d'Identité Bancaire et d'une autorisation de prélèvement signée. En cas de rejet de prélèvement pour insuffisance bancaire ou refus volontaire, il sera demandé des frais de rejets d'un montant de 15 euros.

4.2.2 – Réservation et achat en ligne

Les réservations de créneau en ligne sont à réaliser par le site internet www.piscine-brioude.fr. Un lien dynamique (bouton) est placé en bas de page pour se rendre sur la plateforme de réservation et d'achat en ligne. Les abonnements activités aquatiques donnent droit à 2 cours par semaine, les abonnements aquabike donnent droit à 1 cours par semaine. Les réservations ne peuvent excéder deux séances à l'avance pour les activités aquatiques, et une séance à l'avance pour l'aquabike. Les réservations en ligne seront validées sur la base d'un achat finalisé par le service Paypal.

4.2.3 – Difficultés financières

Le fait d'être en difficultés financières ne constitue pas un motif recevable pour prétendre à un remboursement sauf condition mentionné à l'article 6.

4.2.4 – Tout mois commencé est dû par l'adhérent.

Art 5 Clause résolutoire

La clause résolutoire prévoit qu'en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles, le contrat sera résilié de plein droit.

Dans les cas où un abonné :

- Prêterait sa carte à toute autre personne ;
- Aurait des propos agressifs, insultants envers les membres personnel et/ou des clients du Centre, ou un comportement de nature à troubler et/ou à gêner la tranquillité des autres membres et usagers ;
- Commettrait des actes de violences au sein du centre ;
- Se livrerait à des actes de vols ou de dégradations intentionnelles ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate aux activités pratiquées ;
- Commettrait une grave infraction aux dispositions du présent contrat ou du règlement intérieur ;
- Aurait fait une fausse déclaration concernant tout ou partie des informations figurant sur le contrat d'abonnement.

Art 6 Prix

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre Aqualudique Intercommunal de Brivadois. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont en TTC.

A tout moment, ils sont susceptibles de modification par la Direction du Centre Aqualudique Intercommunal de Brivadois et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel réservé aux résidents de la Communauté de Communes des Marches du Velay.

Dans le cas d'un achat aux conditions tarifaires « résidents de la CCMV » par un non-résident de la CCMV, la différence sera réclamée à l'accueil du Centre aquatique, afin de procéder à la remise de la carte électronique. Toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 2 Euros. ATTENTION : Tout contrat d'abonnement est nominatif et la carte d'accès de l'adhérent ne pourra en aucun cas être prêtée ou donnée à un tiers.

Art 7 Responsabilité et aptitude à l'exercice physique

L'abonné déclare en tout état de cause lors de la conclusion du contrat avoir fait contrôler son aptitude préalablement par un médecin à pratiquer une activité sportive. L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes et le règlement intérieur du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois en ce sens.

Art 8 Accès au du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Art 9 Accès aux activités aquatiques

Les formules *Pass Equilibre* et *Pass Performance*, ainsi que les abonnements activités donnent accès à 2 séances d'activités aquatiques par semaine (hors aquabike) et 1 séance aquabike par semaine (hors activités aquatiques).

Art 10 Sanctions et résiliation-sanction

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire du Centre Aqualudique Intercommunal de Brivadois à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées. L'article 4A du contrat d'abonnement sera alors appliqué de plein droit.

Art 11 Réclamation

Toute réclamation sera adressée au Centre Aqualudique Intercommunal de Brivadois par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à un membre de la Direction du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois.

Art 12 Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la Direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, ayant un diplôme reconnu pour la pratique de l'activité.

Art 13 Clause limitative de responsabilité et certificat médical

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement, un certificat médical datant de moins d'un mois. A défaut, la Direction du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois ainsi que les horaires et le contenu des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

Art 14 Non-utilisation

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Art 15 Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art 16 Caractère confidentiel des informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction du Centre Aqualudique Intercommunal du Brivadois. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans accord exprès et préalable du client.